

Feuille de présence des Actionnaires
à l'Assemblée générale du 5 Février 1873.

MM Nombre d'Actes

Vaucher, Ed. Adm.	40	Lovauchez
Weiss, Emile	2	
Weber, Docteur	24	H. Filberisum
Weiss Schlumberger	8	Weiss Schlumberger
Weber, Emile	12	H. Filberisum
Witz - Kreuter, Veun	36	
Weber J. E. Doct.	6	H. Filberisum
Welte', Eug	10	
Weiss, Jaques	7	J. Weiss Amman Schlumberger
Zurckow, Charles	3	
Zuejler, Henry	5	
Zeller, Freres	11	M. Lovauchez
Zetter, J. V.	6	H. Filberisum
Zindel, Henry	10	

Rapport présenté par M. Henri BOON
Président du Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale
des Actionnaires le 5 Février 1873

Messieurs

Nous venons vous exposer, au nom du Conseil d'Administration, les opérations du Comptable d'Expenses de l'année 1872, en vous conformant ainsi aux prescriptions de nos Statuts.

Ces opérations, relatives sur le Livre de Constatés par deux membres du Conseil d'Administration, en présence d'un membre du Comité de Censure, désignés à cet effet, se sont élevés à

fr 39605409.15 représentés par l'entrée en portefeuille de 53343 Actes.

Les Frais Généraux s'élevaient :

" 46178.30 & dépassent d'une somme insignifiante (334.35) la fixation du Budget arrêté pour 1872.

Le Compte des Effets en Souffrance qui au 31^r 1871 était débiteur de fr 51602.20 par suite des décrets de prorogation du Gouvernement français s'est accru, 1872 d'une petite somme de

" 482.15

52084.35. Par contre il est resté en 1872

17076. - en sorte que ce Compte reste débiteur de

35008.35 au 31^r 1872.

Le Conseil a jugé opportun de s'allouer dès à présent de

9000. - pour couvrir le chancel de poste présumés. Il est donc resté à

26008.35 au 31^r 1872. qui paraissent d'une rentrée à peu près certaine.

Cette somme de 9000 déduite des Bénéfices fait pendant l'année 1872, qui est de

fr 114539.90 et compris fr 3534.55 reliquat de Compte de P. P au 31^r 1871 réduit le Bénéfice net à

fr 105539.90 dont le Conseil d'Admin. vous propose de déterminer la Répartition de la manière suivante :

" 96000. - aux actionnaires, dont 10000 ont touché à valoir, en Juillet dernier

& dont 86000 auront à toucher à partir de demain 80.000

" 6200.55 au Directeur, se part à raison de 10% de ses honoraires, déduction faite de fr 40.000 Intérêt du fonds Social, & des parts de Réserves, ainsi qu'un solde de

102200.55

102200.55 Report

f 3534.55 laissé au compte de P.P. le 31 X. 1871

3339.35 à laissé au crédit de P.P., qui parvient
aux événements inspirés, ou accroit les bénéfices
des prochains exercices

105539.90 Le Conseil ayant décidé que sur cette somme de
f 3339.35, il devait être

" 1500. - pour gratification aux employés du Comptoir

le Solde restant au crédit de P.P. se réduit à

f 1839.35 au 31 X. 1872.

Si vous approuvez ces dispositions, Messieurs les actionnaires
pourront toucher dès demain, à la Caisse du Comptoir, le
dividende ainsi fixé (f 50 par action) outre le produit
de leurs titres.

Nous avons aussi à proposer au remplacement de 4 Administrateurs,
dont 3 sortants qui sont Messieurs Bock-Vauchet & Dr
Migz Kocchlin, & à la nomination d'un membre en remplacement
de M. E. Sauter dit 'Sidi', plus d'un membre, en remplacement
de M. Fritz Kocchlin.

Le Conseil vous propose leur réélection, ainsi que la nomination
de M. Henri Schoen, en remplacement de M. Eug. Sauter

et puis M. J. F. Schoen, membre du Comité de Censure
de vouloir bien prendre la parole.

M. Bock-Vauchet

Rapport présenté par M. J. F. Schoen au nom du Comité de Censure

Le Comité de Censure s'est constamment conformé aux obligations
qu'il lui impose les Statuts du Comptoir, en assistant aux
Réunions mensuelles du Conseil d'administration & en faisant
chaque mois la vérification de la Caisse & du port feuille, qu'il
a toujours trouvés dans l'ordre le plus parfait

Attestation du Comité de Censure à l'occasion de l'exercice
des profits de l'exercice 1872, fait par les deux administrateurs
de Service.

Le résultat satisfaisant, constaté par le Rapport

de M. L. Président du Conseil d'Admin., dont vous venez de entendre
la lecture, a été unanimement approuvé, & le Comité de Censure en
peut que donner son entière approbation à la répartition des
bénéfices qui vous est proposée.

Par M. J. F. Schoen

Procès Verbal

L'an mille huit cent soixante trois, le cinq février, l'assemblée
générale des actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse,
convoquée par le Directeur en conformité de l'art 48 de Statuts
& en outre par Lettres à domicile, s'est réunie dans la Salle
de la Bourse.

La liste des actionnaires, possédant les 1500 actions émises est
déposée sur le Bureau, conformément à l'art 44 de Statuts
& dix heures trente minutes, soixante seize actionnaires
(dont plus de 50 étrangers aux Comités d'Admin. & de Censure)
présents ou représentés, possesseurs de Neuf Cent Cinquante six
actions, ayant signé la feuille de présence, l'assemblée est
régulièrement convoquée aux termes de l'art 48 de Statuts.
M. le Président du Conseil d'Administration, préside
l'assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires,
présents ou représentés, Messieurs Léonard Schwartz & Schwisguth
Condray, le Président les proclame scrutateurs & les prie de
prendre place au Bureau. Le Bureau ainsi constitué désigne
M. Louis Huguenin pour Secrétaire.

Le Président donne lecture à l'assemblée du Rapport fait
au nom du Conseil d'Administration sur les opérations du
Comptoir pendant l'année 1872

Ce rapport est suivi de celui de M. J. F. Schoen au
nom du Comité de Censure.

Aucune réclamation n'ayant été faite l'assemblée adopte à
l'unanimité le rapport & ses conclusions.

Le Président invite l'assemblée à voter le renouvellement
partiel du Conseil d'Administration & du Comité de Censure
Messieurs Bock-Vauchet & Migz Kocchlin Administrateurs
sortants par rang d'ancienneté & M. Fritz Kocchlin Censeur